

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

18/03/2021

Dossier complet le :

18/03/2021

N° d'enregistrement :

2021-10870

1. Intitulé du projet

Construction d'un projet commercial et d'activité dans la zone du Mazaud à Brive la Gaillarde s'inscrivant sur un ancien dépôt pétrolier de la société Total.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

BRIVE LA GAILLARDE DEVELOPPEMENT

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Mr ERIC DEROO Directeur

RCS / SIRET

8 9 0 9 6 3 7 3 9 0 0 0 1 0

Forme juridique

SNC

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs.	Création de 269 places dédiées au public + 67 places dédiées au personnels mais accessibles au public et 30 places sur la partie sud dédiée à de l'activité et des bureaux non accessibles au public, soit un total de 336 places ouvertes au public dans le cadre du projet (surface globale dédiée aux voies, aires de manoeuvre et stationnement de 13 311 m2 dont 3 937 m2 de places perméables revêtues en mulch).
a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.	

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet s'inscrit sur un ancien dépôt pétrolier de la société Total. Cet ancien site industriel a fait l'objet d'opérations de déconstruction des ouvrages aériens et enterrés puis de dépollution ayant permis de le rendre conforme à un changement d'activité.

Il prévoit la construction de 3 bâtiments positionnés sur 3 plateformes suivant la topographie du site depuis le nord vers le sud:

- Bâtiment A accueillant un restaurant à proximité de la RD 1089
- Bâtiment B accueillant un ensemble commercial
- Bâtiment C accueillant quant à lui un local d'entrepôt dédié à de l'activité et à des bureaux

4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste à améliorer la synergie des activités et des commerces dans le secteur Ouest de l'Agglomération de Brive en réaménageant un ancien site industriel.

Ce projet est également mis à profit pour améliorer les circulations douces dans l'axe Est/Ouest le long de la RD1089 dans ce secteur à dominante commerciale.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le terrain d'assiette ayant déjà fait l'objet des démolitions et dépollutions nécessaires, les travaux comprendront les phases de terrassement avec conservation des matériaux du site (pas d'évacuation de déblais hors du site) et de construction des réseaux avant les phases de construction des 3 bâtiments.

Les aires de stationnement dédiées à la clientèle et au personnel seront constituées de mulch de bois (fragments de bois de 10 à 50mm). Ce matériau naturel à très faible empreinte carbone permet de maintenir ces places perméables et réduit très fortement le réchauffement des aires de stationnement en période estivale.

Ces places seront délimitées par des marquages peints sur la voie de desserte et par les cales roue en bois implantés à l'avant de ces dernières.

Les aires de stationnement qui respecteront les prescriptions d'accessibilités pour personnes à mobilité réduite seront quant à elle revêtues en enrobé.

A proximité des entrées des bâtiments, des places équipées de bornes de rechargement électrique seront mises en place et d'autres places seront pré-équipées pour pouvoir recevoir de nouvelles bornes à terme.

Les aires réservées aux piétons et aux cycles seront nombreuses et bien raccordées aux voies douces aux abords du site. En dehors des parvis des commerces et du restaurant qui seront traités en béton matricé (surface imperméable), toutes les autres surfaces dédiées aux piétons et aux cycles seront traitées en béton drainant.

Ce réseau de cheminement sera ainsi raccordé aux cheminements qui bordent l'avenue JC Rivet ainsi qu'à l'arrêt bus qui sera déplacé vers l'Est de façon à ne pas être en interaction avec l'accès Nord de ce projet. La notice paysagère associée au projet détaille les possibilités de circulation et de repos.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, ce projet fonctionnera d'une façon similaire aux autres activités et commerces alentour. Ainsi, le projet sera accessible depuis l'Ouest par un accès routier utilisable par les véhicules légers et poids lourds. Le flux poids lourd sera faible (moins de 20PL/jour) et principalement dédié aux livraisons des commerces. Ces PL chemineront donc vers l'arrière des commerces et l'aire de livraison disposant d'une aire de manœuvre. Ce flux PL sera principalement présent avant ouverture des commerces et du restaurant. Seules les livraisons du restaurant seront assurées par l'aire de stationnement Nord, avant ouverture.

Le projet disposera également d'une entrée PL et VL depuis le Nord et l'Avenue JC Rivet qui contournera l'aire de stationnement. Les PL ne pourront pas accéder à cette aire et devront poursuivre vers l'aire de livraison mentionnée précédemment.

Au moment des heures de pointe dans ce secteur à dominante commerciale, la conception du projet permet le stockage des véhicules sur l'emprise sans obstruction des voies publiques.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

-Demande de permis de construire

-Procédure Cas par cas objet du présent formulaire (rubrique 41a)

-Vis-à-vis de la situation réglementaire de la gestion de ces eaux pluviales, l'emprise foncière du projet a été intégrée au dossier « loi sur l'eau » de la zone de Brive Laroche en 2015. Ce dossier a donc fait l'objet d'une autorisation au titre des articles L.214-1 et suivants du code de l'Environnement. Le dossier global à l'échelle de la zone « Brive Laroche » englobant notamment l'emprise de l'ancien aérodrome indique que les eaux collectées sur les espaces communs seront gérées par les noues et bassins construits dans le cadre de la zone. Pour les parcelles privées, chaque aménageur doit mettre en place un dispositif permettant un rejet à hauteur de 11.4 L/s/ha pour un événement pluvieux d'occurrence décennale. Pour l'emprise du projet de 3.5ha cela signifie un rejet à 40 L/s dans le réseau DN 600 qui existe en bordure de la RD1089.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Terrain d'assiette occupant les parcelles EP n° 195 - 196 - 198 - 200	36 570 m2
Emprise bâtiments 8269 m2	
Emprise voies et stationnements imperméables : 9 374 m2	
Stationnements perméables : 3 937 m2	
Parvis piétons : 648 m2	
Cheminements piétons perméables et espaces verts : 14 342 m2	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Chemin du Mazaud
19100 BRIVE LA GAILLARDE

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 5° 14' 42" 09 Lat. 1 ° 47' 75" 17

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Point d'arrivée :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Communes traversées :

BRIVE LA GAILLARDE

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☐

NC

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Aucune zone humide n'est présente sur le site

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPR inondation bassin de Brive ; Approuvé le 29/01/2019 Projet situé hors de ce zonage PPRT Butagaz ; Approuvé le 23/10/2012 Projet situé hors de ce zonage
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le site était préalablement dédié à une activité industrielle portée par la société TOTAL. Suite à la cessation de cette activité en 2012, diverses phases d'études puis de travaux de démantèlements et dépollution ont été menés. Dans son rapport final du 26/04/19, la DREAL considère à la fois que les procédures réglementaires ont été respectées et que la remise en état du site est compatible avec un usage industriel, commercial ou artisanal.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Directive Habitats Identifiant : FR7401111 Vallée de la Vézère d'Uzerche à la limite départementale 19/24 Projet situé à 1.7km
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Ce projet n'engendrera aucun prélèvement d'eau. Une cuve de stockage enterrée permettra la récupération d'une partie des eaux de toiture pour l'arrosage.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Ce projet sera construit sur 3 plateformes suivant la topographie naturelle. Dénué de sous sol, il ne comportera aucun drainage susceptible de modifier les masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Ce projet sera réalisé en déblai / remblai et aucun matériau du site ne sera évacué.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Ce projet nécessitera l'apport de matériaux de construction des bâtiments et des voies. Ces matériaux utilisent pour leur fabrication des ressources du sous-sol.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Ce projet est situé sur l'emprise déjà anthropisée d'un ancien site industriel aujourd'hui démantelé et dépollué les années précédentes. Il est par ailleurs au cœur d'une zone déjà dédiée aux commerces et aux activités à l'ouest du bassin de Brive. Il n'aura pas d'impact sur la biodiversité.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	Ce projet est situé sur l'emprise déjà anthropisée d'un ancien site industriel aujourd'hui démantelé et dépollué les années précédentes. Il est par ailleurs au cœur d'une zone déjà dédiée aux commerces et aux activités à l'ouest du bassin de Brive. Il n'aura pas d'impact sur les zones sensibles présentes (zone Natura 2000 située à 1.7km).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Ce projet est situé sur l'emprise déjà anthropisée d'un ancien site industriel aujourd'hui démantelé et dépollué les années précédentes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Aucun risque technologique n'impacte l'emprise de ce projet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	Ce projet n'engendre aucun risque sanitaire. Les eaux usées seront traitées par la station d'épuration de Brive.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Le projet sera accessible depuis l'Ouest par un accès routier utilisable par les véhicules légers et poids lourds. Le flux poids lourd sera faible (moins de 20PL/jour) et principalement dédié aux livraisons des commerces. Ces PL chemineront donc vers l'arrière des commerces et l'aire de livraison disposant d'une aire de manœuvre. Ce flux PL sera principalement présent avant ouverture des commerces et du restaurant. Seules les livraisons du restaurant seront assurées par l'aire de stationnement Nord, avant ouverture.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	Ce projet est source de bruit vis à vis du trafic PL et VL associé. Au regard des activités déjà présentes et des trafics déjà constatés sur la RD1089, les émissions sonores émanant de ce projet seront très peu perceptibles.

Emissions	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☒ ☐	☐ ☒	Seul le restaurant est susceptible d'émettre des odeurs. Les hôtes aspirantes seront équipées de systèmes de traitement d'odeur.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	Ce projet n'engendrera aucune vibration.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒ ☐	☐ ☒	Les candélabres photovoltaïques présents sur les aires de stationnement émettent de la lumière. Ils seront éteints en période nocturne.
	Engendre t il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Seul le restaurant émettra des rejets dans l'air. Les hôtes aspirantes seront équipées de systèmes de filtration.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Ce projet engendrera des rejets liquides: -eaux usées domestiques qui seront raccordées au réseau de l'agglomération de Brive puis traitées par la station d'épuration, disposant de capacités largement suffisantes -eaux usées du restaurant qui seront pré traitées sur site puis rejetées via une convention de rejet au réseau d'eaux usées communautaire -eaux pluviales qui seront régulées et traitées sur site avant rejet au réseau d'eau pluviale de la ville de Brive
	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Ce projet engendrera des effluents: -eaux usées domestiques qui seront raccordées au réseau de l'agglomération de Brive puis traitées par la station d'épuration, disposant de capacités largement suffisantes -eaux usées du restaurant qui seront pré traitées sur site puis rejetées via une convention de rejet au réseau d'eaux usées communautaire -eaux pluviales qui seront régulées et traitées sur site avant rejet au réseau d'eau pluviale de la ville de Brive
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Le projet engendrera la production de DIB en particulier via les emballages cartons. Ces derniers seront intégralement valorisés. Il n'engendrera pas de production de déchets dangereux.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Ce projet est situé sur l'emprise déjà anthropisée d'un ancien site industriel aujourd'hui démantelé et dépollué les années précédentes. Il est par ailleurs au coeur d'une zone dédiée à l'activité et aux commerces.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Ce projet est situé sur l'emprise déjà anthropisée d'un ancien site industriel aujourd'hui démantelé et dépollué les années précédentes. Il est par ailleurs au coeur d'une zone dédiée à l'activité et aux commerces.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les rejets dans l'air du restaurant ainsi que les rejets liquides (eaux usées et eaux pluviales) feront l'objet de traitements conformément aux prescriptions réglementaires en vigueur.

Il est à noter l'intégration dès la conception du projet de mesures correctives telles que la mise en place de candélabres photovoltaïques et la construction de places de stationnement perméables revêtues en mulch.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons qu'il n'est pas nécessaire que ce projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale. En effet, sa construction sur l'emprise d'un ancien site industriel ainsi que la mise en place de mesures correctives détaillées dans ce dossier permettront d'assurer des impacts résiduels très faibles.

Enfin, d'autres réglementations lui sont applicables et viendront vérifier la bonne exécution des mesures en vigueur.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

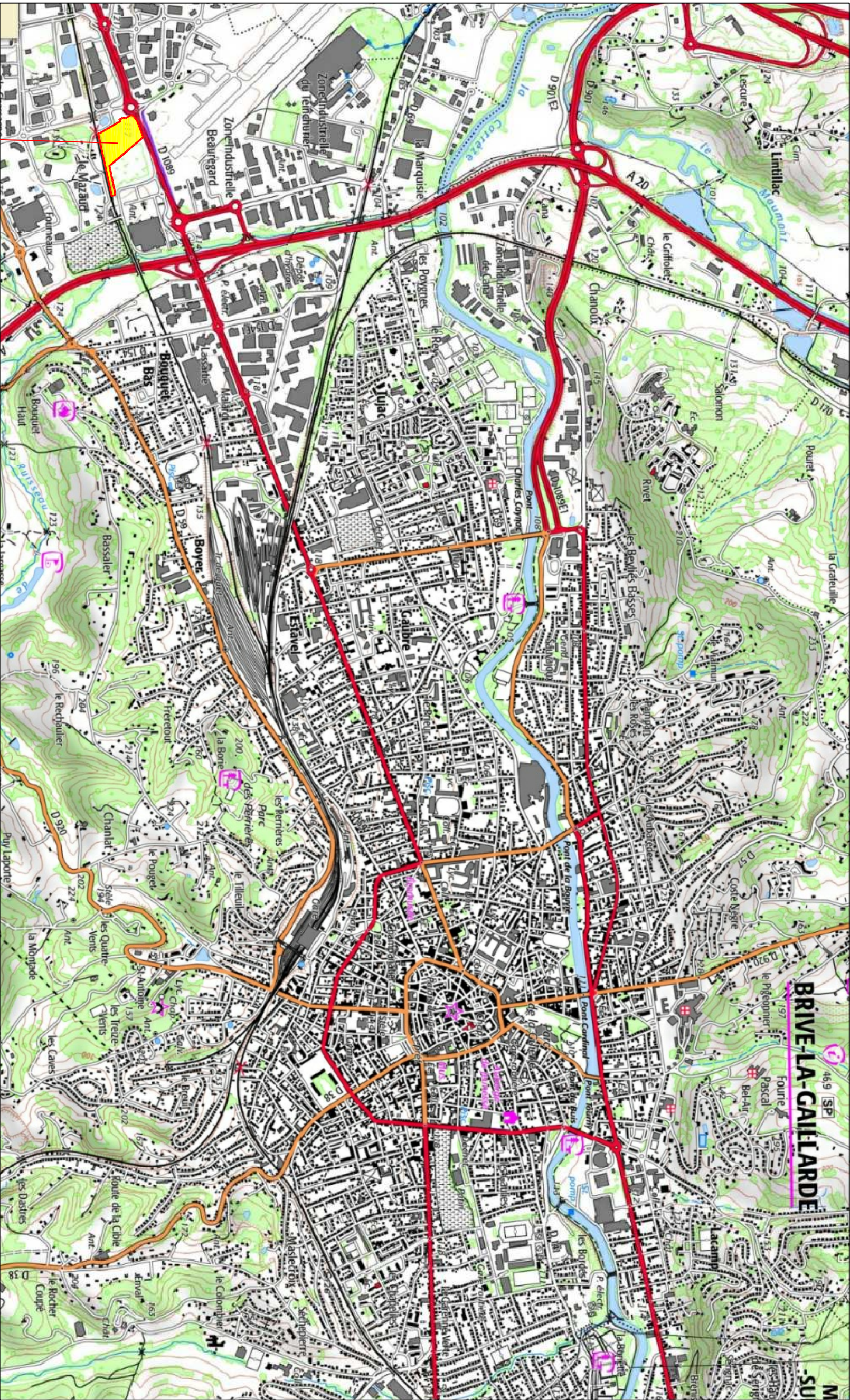
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Mérignac

le, 18 mars 2021

Signature

SNC BRIVE-LA-GAILLARDE DEVELOPEMENT
5 rue Archimède - BP 70166
33708 MERIGNAC Cedex
Tél. : 05 56 08 50 38 - Fax : 05 57 22 80 44
Siret : 890 963 739 00010



Situation du projet commercial du MAZAUD

SNC BRIVE-LA-GAILLARDE DEVELOPEMENT
5 Rue Archimède - 33708 MERIGNAC CEDEX

ENSEMBLE COMMERCIAL DU MAZAUD
Chemin du MAZAUD - 19100 BRIVE



APD
16/12/2020

INSERTION

Echelle suivant plan

DPA 20.02
04

Ce dossier est destiné à l'instruction administrative du permis de construire et ne doit pas être utilisé en tant que document d'exécution des travaux.

révisi	date	modification
1	16/12/2020	APD

DUVAL
MATRISE D'OEUVRE
VSD

DPA

28, rue PAINLEVÉ
19100 BRIVE
TEL : 05 55 17 56 89
FAX : 05 55 17 56 89

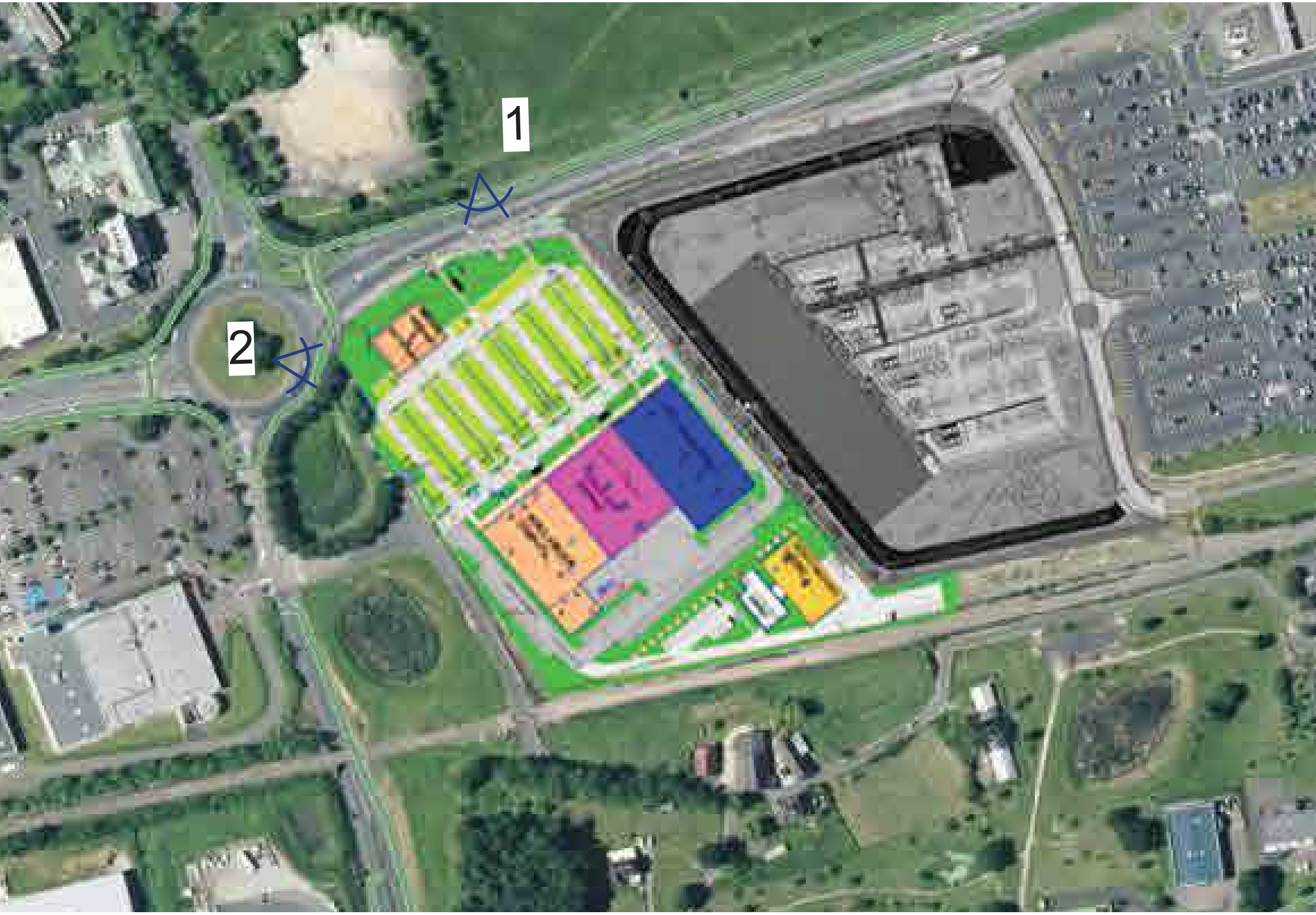
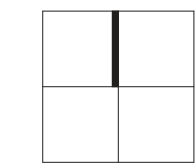
SNC BRIVE-LA-GAILLARDE DEVELOPEMENT
5 rue Archimède - 33708 MERIGNAC CEDEX
TEL : 05 56 08 50 34 - 05 56 08 50 44
MAIL : snc@brive-la-gallarde.com

DHALLUN-PENY ARCHITECTES
137 Avenue Victor Hugo - 19000 TULLE
email : contact@dhallun-peny.fr
Site internet : dhallun-peny.fr

Tel : 05 55 22 84 98
Fax : 05 55 22 84 98

28 Rue PAINLEVÉ - 19100 BRIVE
email : contact@dhallun-peny.fr
Site internet : dhallun-peny-architectes.fr

Tel : 05 55 17 56 89
Fax : 05 55 17 56 89



REPERAGE PHOTOS



VUE 1 - ETAT DES LIEUX



VUE 2 - ETAT DES LIEUX



VUE 1 - PROJET



VUE 2 - PROJET



PC7 - VUE ENVIRONNEMENT PROCHE



PC8 - VUE ENVIRONNEMENT LOINTAIN

Déplacement arrêt bus

Cheminements existants

Point de
raccordement EU

Accès Nord VL et PL

Emprise foncière 34 917m2

Poteau incendie

Bassin de régulation
Fond 115.40
CPHE 116.70
Débit fuite 40l/s

Rond-point

Bassin de régulation
Fond 115.40
CPHE 116.70
Débit fuite 40l/s

LE MAZAUD

COMMERCES

ACTIVITE

LEGENDE VOIRIE

- Voies PL - emboîté noir
- Voies VL - emboîté noir
- Cheminements en béton drainant
- Aires de stationnement perméables en mûsch
- Pavés en béton matricé
- Places de rechargement électrique et places pré équipées

LEGENDE ASSAINISSEMENT EAUX USEES - EAUX PLUVIALES

- Trajet de contrôle du drainage DN 400
- Réseau de drainage périphérique et sous places de stationnement perméables
- Regard EP projeté DN 1000
- Réseau EP projeté
- Regard de visite EU à cuvette DN 1000
- Réseau EU projeté

SNC BRIVE-LA-GAILLARDE DEVELOPPEMENT
123 Rue du Chateau - 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Projet commercial du Mazaud
19100 BRIVE LA GAILLARDE

Plan de masse VRD
Ech. 1/300

